

3.7 Echange de jeunes

L'expérience, parfaitement réussie de l'échange de cent (100) jeunes belges et québécois a fourni matière et propositions multiples pour des échanges nombreux dans le domaine de la jeunesse, des loisirs, de l'éducation populaire et de l'animation culturelle, du syndicalisme et des services sociaux.

Les deux parties conviennent donc de constituer un groupe de travail composé de représentants gouvernementaux (2) et de représentants d'agences spécialisées dans les voyages de jeunes (3) qui se réunira trois (3) jours au début de janvier 1978 à Bruxelles pour mettre au point un système léger et souple permettant l'extension des échanges en ces matières.

Les deux parties conviennent également d'affecter, aux échanges de jeunes en 1978, les mêmes sommes qu'en 1977. Les modalités de nombre, de durée et de répartition des charges financières seront arrêtées à la suite des recommandations du groupe de travail.

3.8 Connaissance de la Belgique francophone, de la Flandre et du Québec

La partie belge invite deux (2) jeunes québécois à participer en 1978 au stage "Connaissance de la Flandre".

Le ministère de la Culture française renonce à l'organisation annuelle du stage "Connaissance de la Wallonie" dont les résultats ne répondent pas à l'attente.